

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe CFDT

Les transports en général sont responsables d'une grande partie des émissions de GES. Ceux liés aux trajets domicile-travail en prennent la plus grande part. Pour réussir la transition écologique dans un esprit de justice sociale, il est donc essentiel de trouver d'autres moyens de mobilités pour ce type de trajets, de les réduire, d'éviter autant que possible l'usage individuel de véhicules carbonés.

L'avis propose plusieurs leviers en ce sens.

La prise en compte de ces mobilités quotidiennes dans les politiques d'aménagement des territoires doit conduire :

- à limiter les distances qui séparent pôles d'activité et zones d'habitation ;
- à investir dans des transports collectifs ou individuels non carbonés ou moins émetteurs ;
- à centraliser et diffuser l'information sur les mobilités et à organiser ces dernières dans le cadre des AOM.

Les plans de mobilité des entreprises, encore bien peu nombreux, doivent notamment s'inscrire dans ces objectifs. Ce qui implique leur développement, privilégiant la négociation – la loi doit prévoir d'en faire un bilan régulier – et une représentation dans la gouvernance des AOM tant des représentants des employeurs que de ceux des salariés.

Changer les comportements individuels nécessite que les alternatives soient financièrement attractives pour les salariés. La fiscalité des aides à la mobilité propre, prévues dans le projet de loi d'orientation des mobilités, doit aller dans ce sens et dynamiser les initiatives vertueuses dans les secteurs nécessitant l'usage de la voiture. Notamment quand les véhicules des salariés sont un outil de travail.

Le travail doit désormais s'inscrire dans l'objectif de réussir la transition écologique à laquelle chacun doit participer. Pour la CFDT, aborder les questions de mobilité c'est aussi discuter des organisations du travail, des horaires, des trajets et de la qualité des transports, de leurs coûts et des alternatives propres, c'est finalement agir sur la qualité de vie au travail et pour la justice sociale, et aussi sur la compétitivité des entreprises.

En effet, bien des mobilités contribuent à la pénibilité au travail et aux coûts élevés dans le budget des salariés concernés, avec aussi des conséquences négatives sur l'entreprise ou l'administration.

La prise en compte de l'avis ajusterait le projet de loi d'orientation des mobilités toujours en cours d'examen. Cet avis doit en tout cas être versé au débat de la Convention citoyenne pour le climat. La CFDT a voté l'avis.